



2026 - 017 Séance du Conseil Municipal du 9 Février 2026
Service : Vie associative et initiatives locales
Référence : CM

Objet : SPORT - SUBVENTIONS 2026 ET CONVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION

Le neuf février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Ludovic Joyeux, 1^{er} Adjoint. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Gilles PHILIPPEAU, Ludivine BEN-BELLAL, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE

Hélène RAUHUT-AUVINET à Jean-Michel EON

Laëticia BAR à Michel LUCAS

Absents excusés : Patrice BOLO, Adeline BRETIN, Corinne CHENARD, Françoise FOUBERT, Carole GRELAUD, Jacqueline MENARD BYRNE, Olivier MICHE, Farid OULAMI, Catherine RADIGOIS, Julien ROUSSEAU

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers effectivement présents : 22

Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSE

Les associations concourent activement au rayonnement du territoire et au bien vivre ensemble sur la Commune. Dans la continuité de son ambition pour la vie associative, la ville de Couëron continue d'affirmer son engagement et son soutien auprès de toutes les associations qui participent de l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Marqué par le calendrier des élections municipales, le processus d'octroi des subventions 2026 se déroulera en deux temps distincts :

- une première phase consacrée aux subventions de fonctionnement incluant le soutien aux événements. Cette phase doit permettre de sécuriser les associations dans leurs actions,
- la seconde phase organisée post-élections municipales, permettra le cas échéant l'attribution de demandes complémentaires, exceptionnelles ou d'investissement.

Il convient dès lors de préciser le montant de la subvention de fonctionnement attribuée, pour l'année 2026, aux associations dont la politique publique relève du sport.

Le sport représente un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion. Aussi, la ville de Couëron attache une importance particulière à son essor sur son territoire.



Soucieuse d'encourager et de faciliter la diversité des pratiques, la Ville renforce son soutien auprès des clubs sportifs permettant de répondre au développement de la professionnalisation et à l'accroissement des adhérents.

Il convient par ailleurs, au regard des montant des subventions versées, de conventionner avec deux associations sportives.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026 - 001 du Conseil Municipal du 9 février 2026 portant adoption du budget principal 2026 de la Commune ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 27 janvier 2026 ;

Vu les projets de conventions avec les associations, Couëron Olympique Club et Etoile Sportive Couëronnaise ci-annexés ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions fonctionnement	Subventions fonctionnement EVENEMENT	Total subventions	Précisions
Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien	472 €	0 €	472 €	
Association Badminton en Loisir	437 €	0 €	437 €	
Association Couëron natation	6 752 €	0 €	6 752 €	
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	1 495 €	0 €	1 495 €	
Association sportive du collège Sainte-Philomène	1 445 €	0 €	1 445 €	



Association sportive du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	264 €	0 €	264 €	
Association Sportive et Culturelle La Concorde	13 298 €	0 €	13 297 €	
dont Section Badminton	1 205 €	0 €	1 205 €	
dont Section Boxe	1 043 €	0 €	1 043 €	
dont Section Foot en marchant	176 €	0 €	176 €	
dont Section Gymnastique	5 060 €	0 €	5 060 €	
dont Section Randonnée	1 082 €	0 €	1 082 €	
dont Section Roller	1 590 €	0 €	1 590 €	
dont Section Volley	3 141 €	0 €	3 141 €	
Aviron Loire Océan	353 €	0 €	353 €	
Chabossière olympique club	25 067 €	0 €	25 067 €	
dont Section Badminton	900 €	0 €	900 €	
dont Section Basket	10 539 €	0 €	10 539 €	
dont Section Escalade	5 152 €	0 €	5 152 €	
dont Section Handball	8 380 €	0 €	8 380 €	
dont Section Multisports	96 €	0 €	96 €	
Club d'Arts Martiaux de Couëron - Karaté (CAM)	1 422 €	0 €	1 422 €	



Couëron Chabossière Football club	18 423 €	3 000 €	21 423 €	Evènement : championnat U12 sous réserve de la tenue de l'évènement dans les conditions présentées et de la transmission des factures de dépenses correspondantes
Couëron tennis de table	2 181 €	0 €	2 181 €	
Couëron Triathlon	1 347,50 €	1 000 €	2 347,50 €	Evènement : Duathlon sous réserve de la transmission des factures de dépenses correspondantes Fonctionnement : dont 100,50 € pour utilisation du vélodrome métropolitain sur présentation de la facture correspondante
Entre le ciel et la terre	103 €	0 €	103 €	
Etoile sportive couëronnaise	24 169 €	2 500 €	26 669 €	
dont Section Athlétisme	5 310 €	2 500 €	7 810 €	Evènement : Cross de l'Erdurière
dont Section Basket	6 651 €	0 €	6 651 €	
dont Section Canoë-Kayak	208 €	0 €	208 €	
dont Section Etoiles Adaptées	546 €	0 €	546 €	
dont Section Football	474 €	0 €	474 €	
dont Section Handball	6 757 €	0 €	6 757 €	
dont Section multisports	266 €	0 €	266 €	



dont Section Pétanque	2 027 €	0 €	2 027 €	
dont Section Rugby	533 €	0 €	533 €	
dont Section Swin- golf	3 €	0 €	3 €	
dont Section Tir à l'arc	1 394 €	0 €	1 394 €	
Judo Jujitsu Club Couëronnais	1 853 €	0 €	1 853 €	
Marche Randonnée Couëronnaise	1 642 €	0 €	1 642 €	
Masters cyclisme Loire Atlantique	157,50 €	0 €	157,50 €	Fonctionnement : dont 13,50 € pour utilisation du vélodrome métropolitain sur présentation de la facture correspondante
Par 4 chemins	786 €	0 €	786 €	
SAEL Chabossière Section Yoga	190 €	0 €	190 €	
Tennis Padel club Couëronnais	9 463 €	0 €	9 463 €	
Tonic gym de Couëron	1 568 €	0 €	1 568 €	
Véloce sport couëronnais	2 475 €	13 000 €	15 475 €	Fonctionnement : dont 549 € pour utilisation du vélodrome métropolitain sur présentation de la facture correspondante
dont section compétition	2 042 €	12 000 €	14 042 €	Evènement : Trophée des sprinteurs (8000€) + 4 courses annuelles (1000€ par course réalisée)
dont section cyclotourisme et VTT	433 €	1 000 €	1 433 €	Evènement : soutien à la manifestation Randonnée P.Brétécher



- autoriser Monsieur le premier adjoint à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 9 février 2026

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Ludovic Joyeux
1^{er} Adjoint



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du _____ au _____ et transmise en Préfecture le _____
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.